87666 - Est-il permis à un homme âgé de rester seul avec sa bonne.

question

Je m’interroge sur la disposition régissant la cohabitation entre mon grand père très âgé et la domestique après le décès de ma grand mère (épouse du premier). Celle-ci avait éduqué la bonne depuis sa prime jeunesse et elle appelait le couple "père et mère" bien que n’étant pas adoptée par eux. Mon grand père, aujourd'hui âgé de 75 ans, vit seul après le décès de ma grand mère. La domestique peut-elle rester seule avec lui pour les besoins de son service ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Un homme ne peut pas rester seul avec une femme compte tenu d’un hadith rapporté par Al-Boukhari (3006) et par Mouslim (1341) d’après Ibn Abbas (P.A.a) qui affirme avoir entendu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dire : Qu’aucun homme ne reste seul avec une femme ; qu’aucune femme ne voyage sans être accompagnée par un proche parent . Un homme se dressa alors et dit :

- ô Messager d’Allah, je me suis inscrit pour participer à une expédition militaire alors que ma femme veut partir faire le pèlerinage ?

- Va accompagner ta femme ».Dit le Prophète.

L’emploi par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) d’un nom indéfini (un homme) dans une phrase négative s'applique tout homme, fût-il vieux.

Dans al-mawsu’a al-fiqhiyya (29/295), on lit : « La majorité des jurisconsultes pense qu’il n’est pas permis à un homme de rester seul avec une femme étrangère puisque Satan devient leur troisième (Compagnon). Et il ne manque pas de leur faire de mauvaises instigations. Le Prophète

(bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Chaque fois qu'un homme reste seul avec une femme, Satan devient leur troisième (Compagnon). Le terme homme s'applique aussi bien au jeune qu'au vieux comme le terme femme .

Si votre grand père a besoin de quelqu'un pour son service, en raison de son âge avancé, il peut choisir l'une des options suivantes afin d'éviter de tomber dans la situation interdite :

1/ Epouser la domestique ou une autre femme afin que le séjour de la domestique dans la maison ne constitue pas une violation de la loi religieuse. Les ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) ont mentionné que parmi les objectifs du mariage figure la prestation de service. Ce qui est le cas de votre grand père. Voir ach-Charh al-Mounti' (10/383).

2/ Solliciter les services de l'un de ses enfants ou petits enfants de manière à pouvoir se passer des services de la domestique.

3/ Au cas où aucun de ses enfants ne serait en mesure de se mettre à son service, l'un d'eux pourrait au moins rester à la maison pendant les heures de présence de la domestique pour éviter qu'elle y soit seule avec le vieux.

4/ Si tout cela est impossible, il peut s'arranger avec la domestique de sorte que celle-ci se présente à lui à une heure pendant laquelle il quitte la maison pour aller acheter quelque chose ou se rendre à la mosquée pour la prière et rester un peu sur place ou aller visiter un ami, un parent etc.

Tout ceci vise à éviter de tomber dans ce qui est interdit par Allah. Nous demandons à Allah Très Haut de l'assister à faire tout ce qui est bien et de le protéger contre le faux pas.

Allah le sait mieux.